Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900518-20251208-2025_12_08_109-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2025

Rapporteur : Hatice DEMIR

DÉLIBÉRATION n°2025-109 - RUE EUGÈNE FREYSSINET – CESSION FONCIÈRE

L'An deux mil vingt-cinq, le huit décembre, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 19h00, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le deux décembre, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 23 Absents : 6 Votants : 28

Etaient présents : M. Hervé HERRY, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Damien ABOLIVIER, Mme Yolaine PODEUR, M. Pierre-André LE JEUNE, Mme Marie-Claude GEFFROY, M. Eric GUEGUEN, Mme Anne PERENNES, M. Michel HOSTIOU, M. Patrick POUPON, M. René BIZIEN, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Nathalie DERVOET, Mme Hatice DEMIR, Mme Béatrice MONCUS, M. Damien JEGOU, M. Eric DORIOL, M. Alain LE GRAND, M. Fabrice HOURMANT, Mme Cécile NASONE, M. Emmanuel LE PENNEC, M. Benjamin DE RAUCOURT

Etaient absents :
Mme Gwenn PERENNES, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Béatrice MONCUS
Mme Sandrine LE ROUZIC, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LE MEUR
Mme Virginie LE CORRE, excusée, qui a donné pouvoir à M. Damien ABOLIVIER
M. Patrice MONOT, excusé, qui a donné pouvoir à M. Eric GUEGUEN
Mme Céline GUYOMARD, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude GEFFROY
Mme Isabelle BARBEY, excusée

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DERVOET

♦♦♦

La commune a été saisie par Monsieur Samuel DUCROCQ, propriétaire de la parcelle BK n°40, sise 2 rue Eugène Freyssinet. Le demandeur souhaite faire l'acquisition de bandes de terre communales jouxtant sa propriété.

Il s'agit de la parcelle BK n°41 entière et de la parcelle BK n°42 partielle (environ 55 m²). L'ensemble représente une surface totale d'environ 88 m².

Les terrains concernés ne présentent pas d'intérêt particulier à destination du public. Il est envisagé, par conséquent, de procéder à leur cession au demandeur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AUTORISER** la cession foncière de la parcelle BK n°41 entière et de la parcelle BK n°42 partielle (environ 55 m²) au profit de Monsieur Samuel DUCROCQ pour un montant de 7 €/m². Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à engager toutes les démarches et signer tout document dans le cadre de cette cession.

P.J. : Plan de situation

Le Maire,
Hervé HERRY

MAIRIE DE ERGUE-GABERIC